



La lettre municipale

n°9
avril 2015

p. 2-3
**SPECIAL
BUDGET
2015**

p. 4
> EN BREF...

- > Cimetière
- > Régulation de la population de pigeons
- > Éclairage public de la commune
- > Savigneux, commune la plus sportive
- > L'étang

Edito du Maire

Chères Savignolaises, chers Savignolais,

Après avoir exécuté le budget voté sous l'ancienne municipalité, nous venons vous présenter le bilan 2014 et le budget prévisionnel 2015.



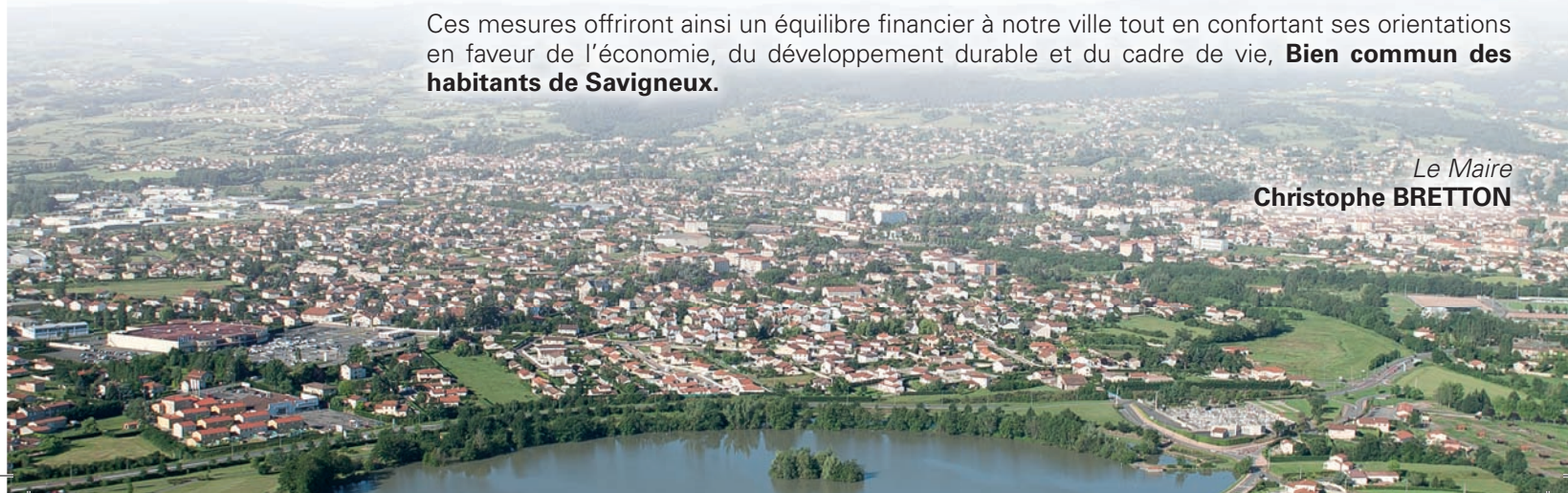
Pour la commune de Savigneux les enjeux sont multiples et de différents niveaux. Sur le long terme, la capacité d'autofinancement nette ayant diminué de 75% en quelques années, il convient de la préserver et si possible de l'améliorer dans le contexte général actuel. Il est en effet indispensable d'engager des projets structurants pour l'avenir de la commune.

Sur les court et moyen termes, dans le cadre des baisses des dotations de l'Etat aux collectivités, Savigneux est particulièrement touchée, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement représentera en 2017, en l'état actuel des prévisions, 120 % de la capacité d'autofinancement nette. Par ailleurs, la commune va très prochainement passer le cap des villes de plus de 3 500 habitants et tout un ensemble de charges nouvelles va s'imposer à elle. Les enjeux sont aussi sur le court terme avec la création dès 2015 de la nouvelle maison des associations et des activités périscolaires permise par l'opportunité de l'acquisition et de l'aménagement d'une maison d'habitation située à côté de l'école primaire et des équipements municipaux.

C'est pour répondre à ces enjeux de court, de moyen et de long termes, qu'au-delà du projet de budget 2015, nous avons travaillé sur une **prospective 2015-2020 tant sur le plan des recettes que sur le plan des dépenses et sur la construction d'une stratégie financière**. Les solutions se trouvent d'une part dans **une gestion optimale des dépenses**. Il s'agit de mettre en place des méthodes d'organisation et des outils de gestion qui amèneront des économies, une optimisation de l'utilisation des moyens financiers et humains de la commune afin de maîtriser l'évolution des charges et de contribuer à améliorer la capacité d'investissement de la commune. Un autre levier consiste en une hausse modérée des taux de fiscalité. Ce recours s'impose afin de permettre à la commune de restaurer partiellement sa capacité d'autofinancement et donc sa capacité d'action. Les solutions résident, d'autre part, dans **une stratégie d'investissements raisonnés, prioritaires**, visant à renforcer la capacité financière de la commune permettant le début de l'aménagement du quartier de l'Îlot Pleuvev et développant ainsi par la construction de logements et de services, la création de richesses sur le territoire de la commune. Les investissements sont considérés avec mesure, d'autant plus que la ville dispose d'un ensemble d'infrastructures apte à répondre à la majorité des besoins des citoyens et des associations.

Ces mesures offriront ainsi un équilibre financier à notre ville tout en confortant ses orientations en faveur de l'économie, du développement durable et du cadre de vie, **Bien commun des habitants de Savigneux**.

Le Maire
Christophe BRETTON



La maîtrise budgétaire au programme

Dans un contexte économique difficile et face à la baisse des dotations de l'Etat, la municipalité a été amenée à concentrer ses efforts sur la recherche de nouvelles économies de fonctionnement. Parallèlement, elle entend maintenir sa capacité d'autofinancement pour mettre en œuvre les projets proposés à la population en début de mandat.

Budget de fonctionnement 2014

3 514 764 €

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes concernant la gestion quotidienne des services de la ville.

DÉPENSES*



**Services généraux
et services administratifs***
759 417 €
soit 232,23 € / habitant



Enseignement - Formation*
Ecole élémentaire, école maternelle,
garderie, restaurant scolaire,
école Montbrison + OGEC
440 113 €
soit 134,60 € / habitant



Sport et jeunesse - Social*
Complexe sportif, golf,
subventions hors crèche
205 830 €
soit 62,94 € / habitant



Famille*
Crèche, club 3^{ème} âge
142 833 €
soit 43,68 € / habitant



Médiathèque*
13 517 €
soit 4,13 € / habitant



**Aménagement et services
urbains - Environnement***
Service voirie, service espaces verts
687 652 €
soit 210,29 € / habitant



Capital dette*
698 930 €
soit 213,74 € / habitant



Intérêts emprunts*
212 486 €
soit 64,98 € / habitant

RECETTES*



**Produit des
contributions directes***

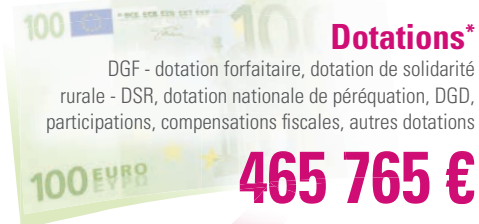
Taxes d'habitation, sur le foncier bâti
et le foncier non bâti

1 351 151 €

Impôts et taxes*

Attribution de compensation, taxe professionnelle, dotations de
solidarité communautaire, FPIC, taxe sur l'électricité, taxes sur la
publicité, taxe additionnelle aux droits de mutation, autres taxes

1 382 351 €



Dotations*

DGF - dotation forfaitaire, dotation de solidarité
rurale - DSR, dotation nationale de péréquation, DGD,
participations, compensations fiscales, autres dotations

465 765 €

**Dont :
Dotation globale de
fonctionnement***

266 012 €

* Extrait du compte administratif 2014

Budget d'investissement 2014

La section d'investissement concerne les opérations ponctuelles (constructions, achats de gros matériel, aménagements...) décidées chaque année.

DÉPENSES

Dettes :
Remboursement
du capital
des emprunts

604 924 €

**Nouveaux
projets**

597 465 €



Zoom sur quelques dépenses d'investissement 2015



> Maison des associations et des activités périscolaires : **215 000 €**

Travaux effectués en 2 phases :

- 1- Remise des clefs début mai, travaux d'été pour le rez-de-chaussée avec une mise à disposition en fin d'année.
- 2- Travaux à l'étage programmés en 2016

> Rue Bayard : **120 000 €**

Travaux d'alignement et de création de trottoirs sur 3 ans avec sécurisation de l'accès aux écoles et au centre ville



> Rénovation des écoles : **3 500 €**

Plan pluriannuel de rénovation d'une classe par an, par les services communaux.

> Acquisition et renouvellement de matériel : **130 000 €**

- Camion bennes ampliroll* : **33 000 €**
- Désherbeur thermique à vapeur permettant la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires : **21 000 €**
- Tracteur/broyeur de tonte : **58 000 €** (reprise de l'ancien tracteur à hauteur de **13 500 €**)
- Equipement d'un camion avec matériel de déneigement (étraves à neige) : **18 000 €**



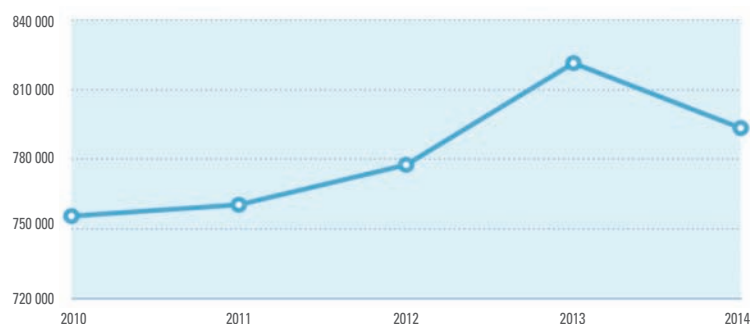
Interview

Michaël Forge

Adjoint en charge des finances et de l'animation

« L'idée générale qui a guidé l'élaboration du budget 2015 de la commune est la maîtrise budgétaire, cela malgré une baisse significative des recettes et particulièrement de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (- 62898 € pour 2015 et à terme -75% en 2017 par rapport à 2013). Pour piloter au mieux les finances, plusieurs leviers sont exploitables : l'optimisation du fonctionnement de la commune, une réflexion sur le juste prix des services, l'évolution de la fiscalité et la renégociation de la dette. Côté investissements, la majeure partie des dépenses est guidée par des contraintes et des opportunités. Tout d'abord, l'état du parc matériel des services techniques nécessite des renouvellements. Ensuite, l'acquisition d'un bâtiment répondant idéalement aux besoins d'une maison des associations et des activités périscolaires, située en centre ville et dotée d'un espace approprié pour la création de salles de réunion, constitue une autre part importante de l'investissement. A cela s'ajoutent la fin de l'alignement de la rue Bayard pour sécuriser l'accès aux écoles, un plan pluriannuel d'entretien des bâtiments communaux, tel que le rafraîchissement d'une salle de classe par an, des améliorations thermiques sur les écoles et certaines salles communales, la modernisation du parc informatique et la dématérialisation. Les efforts demandés aux services sur 2014 donnant des résultats visibles sur l'exécution du budget de l'an dernier, nous sommes confiants sur la capacité de chacun à concrétiser la dynamique d'économie amorcée. »

Evolution des dépenses de gestion courante (en €)



Evolution des taux de fiscalité (en %)

	2014	2015
Taxe d'habitation	8,84 %	9,20 %
Taxe foncier bâti	15,80 %	16,80 %
Taxe foncier non bâti	36,73 %	37,50 %

Exemple de calcul d'une taxe d'habitation et taxe foncière en cumul de 2001 €.

Pour une taxe d'habitation s'élevant en 2014 à 801,00 €, la variation de taux engendre une augmentation de 15 € pour une taxe foncier bâti s'élevant en 2014 à 1200,00 €, la variation de taux engendre une augmentation de 27 € soit + 42 € sur une imposition de 2001 € (2,09 % d'augmentation).

* Un camion ampliroll est un système de chargement et déchargement de carrosseries interchangeables, qui est installé sur un châssis industriel.

Cimetière



Face à l'augmentation des demandes de crémations et au respect dû aux défunts, les espaces cinéraires du cimetière ont été réaménagés à l'automne :

- augmentation de cases au columbarium avec un aménagement propice au recueillement,
- mise conformité du jardin du souvenir pour les personnes souhaitant une dispersion des cendres dans cet espace.

Régulation de la population de pigeons

Depuis plusieurs années, la prolifération des pigeons domestiques sur la commune, particulièrement en centre-ville, engendre des nuisances multiples (déjections, pigeons morts, maladies...)

Depuis novembre 2014, la municipalité a décidé d'engager une opération de régulation de la population de ces volatiles. Les différentes interventions ont eu lieu par capture avec des cages ou tir au fusil par des chasseurs agréés. Pour rappel, les personnes qui nourrissent les pigeons sont passibles d'une amende relevant de la police du maire (article 120 du règlement sanitaire départemental).

Éclairage public de la commune

Actuellement notre commune possède un niveau d'éclairement trop important avec 1 lampadaire pour 2,8 habitants.

Guidée par une volonté de participer à l'effort collectif de maîtrise des dépenses d'énergie, la commune va réduire le nombre de points lumineux sur l'ensemble de son territoire. Cette action permettra une réduction de la consommation d'énergie et de diminuer la pollution lumineuse. A terme il est envisagé d'atteindre l'objectif de 1 lampadaire pour 7 habitants.



Savigneux, commune la plus sportive

Dans la catégorie 2500 à 5000 habitants, Savigneux remporte pour la deuxième fois le challenge de la commune la plus sportive du Massif Central. Couvrant 6 régions, 22 départements, ce challenge est organisé tous les 2 ans.

Notre commune est récompensée pour la qualité et la diversité de ses équipements reconnus et labélisés par l'association d'études et de promotion du sport « Sport Mac ». Depuis la création de ce challenge en 2006, Savigneux est la seule commune à réussir le doublé dans l'histoire de cette compétition. Le diplôme officiel du challenge a été remis aux représentants de la commune, le 1^{er} avril dernier à St Junien (87) par le Président du Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne.



L'étang

Les beaux jours arrivent et les abords de l'étang ont fait peau neuve pendant l'hiver :

- la cabane, près du petit étang, a été totalement rénovée pour l'association des pêcheurs,
- la cabane de l'étang ouverte pour le snack et les W.C. a fait l'objet de travaux d'entretien et de mise aux normes pour l'assainissement,
- les allées de promenade ont été refaites à la pouzolane ainsi que d'autres travaux,
- la signalétique autour de l'étang a été complétée et harmonisée.

A partir du 1^{er} avril et jusqu'à l'automne, le snack et les promenades à dos d'ânes créeront à nouveau l'animation sur le site et ne manqueront pas d'attirer de nombreux visiteurs dans un espace verdoyant et champêtre dédié à la détente, aux jeux et au repos.

A VOS AGENDAS

> Samedi 25 et dimanche 26 avril

Bourse aux minéraux organisée par le Comité des jumelages
Salle polyvalente

> Samedi 8 mai

Cérémonie du 8 mai - Mairie

> Vendredi 29 mai

Remise du diplôme de la commune la plus sportive et du trophée des sports des jeunes

> Dimanche 31 mai

Course de Rémi 5 et 10 km organisée par les Amis de Rémi - Etang de Savigneux



> Au mois de juin

3^{ème} Tournoi de squash ouvert à tous, organisé par Forez Squash

> Vendredi 5 juin

Concert organisé par le GAMM
Salle polyvalente

> Samedi 13 juin

Gala des écoles organisé par DLSM
Salle polyvalente

> Vendredi 19 juin

Fête des écoles organisée par le Sou des écoles - Square Savignano

> Du vendredi 3 au lundi 6 juillet

Fête de Savigneux, organisée par le Comité d'animation, Classe 2017 et la Mairie



> Dimanche 13 septembre

- Exposition annuelle de voitures anciennes organisée par 2CV club
- Compétition de Golf
- Prix de la ville de Savigneux et les Amis de rémi, organisée par le Sporting club des étangs
- Randonnée VTT, descente Chalmazel/Savigneux organisée par le Vélo Vert Savignolais, arrivée salle polyvalente

LES HORAIRES D'ACCUEIL AU PUBLIC

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 16h45
- Le samedi de 9h à 11h30 (sauf juillet et août)

Tél. : 04 77 96 79 79 - Fax : 04 77 58 80 63 - www.savigneux.fr



Lettre d'information municipale de Savigneux n°9 - Avril 2015 - Dépôt légal 2015 - Mairie, place du 8 mai - 42600 Savigneux - Tél : 04 77 96 79 79 Fax : 04 77 58 80 63 - Email : mairie@savigneux.fr
Directeur de la publication : Christophe Bretton
Responsable de la publication : Valérie Clairet
Rédaction, création graphique, mise en page : www.isabellepauze.fr, conseil en communication publique et territoriale. Impression, imprimerie IPM
Crédits photos : Isabelle Pauze, studio d'Urfé, Franck Morel (photo aérienne) Impression 1 800 exemplaires imprimés sur papier certifié PEFC, provenant de forêts gérées durablement.

